



court+circuit
Le local à vivre(s) | Nancy

Charte des bénévoles



« Le bénévole est celui qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial »
Avis du Conseil économique, social et environnemental - 24 février 1993

Tout .e bénévole accueilli.e et intégré.e dans la SCIC court-circuit Voltaire se voit remettre la présente Charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les Responsables de la SCIC SAS court-circuit Voltaire, les salarié.es permanent.es et les bénévoles.

Sommaire

1. Rappel des missions et finalités de court-circuit Nancy
2. Principes de la SCIC
3. Le rôle et la place des bénévoles au sein de la SCIC
4. Les droits des bénévoles
5. Les engagements des bénévoles



Texte de référence : Article 19 septies - Loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération :
" Peut être associé d'une Scic (...) toute personne physique souhaitant participer bénévolement à son activité ou toute personne publique."

I. Rappel des missions et finalités de court-circuit Nancy

La SCIC court-circuit Voltaire est une structure qui s'articule autour de 3 axes :

- Épicerie vrac certifiée bio proposant des produits locaux autant que possible. Le but étant de proposer aux clients une alternative aux modes de consommation actuels, de favoriser la sécurité et l'autonomie alimentaire : réduction des déchets, transparence sur la provenance des produits, qualité et soutien de l'économie locale, sociale et solidaire.
- Café/Bar licence 3 proposant des produits exclusivement locaux (- 200km) - exception faite des cafés et thés, transformés localement.
- Activités culturelle et lieu de vie : exposition, ateliers, accueil des associations, rencontre clients/producteurs, service à la personne, restauration...

La raison d'être de la SCIC est de permettre un accès à une consommation plus responsable, plus éthique, plus qualitative, tout en soutenant l'économie locale dans notre territoire. Les partenaires avec lesquels nous travaillons partagent nos valeurs sociales et écologiques.

Ces démarches renforcent le territoire, recréer une force économique et servent de maille à un tissu social plus respectueux de chacune et de chacun.

Les 3 activités de la SCIC permettent d'allier pérennité financière, renforcement des liens entre les différents acteurs.rices et client.es, mais servent également de base permettant de populariser notre démarche auprès d'un public plus large. Le lien humain ainsi crée et le vivre ensemble inclusif et intergénérationnel donne un écho plus large à notre engagement : la communication et

les liens humains favorisant la pédagogie concernant le développement durable, l'écologie et l'émancipation citoyenne



Le fonctionnement de court-circuit Nancy se veut donc collectif et diversifié. Ses valeurs et principes, résumé dans la charte de la SCIC , doivent être soutenus par l'ensemble des sociétaires bénévoles. Les objectifs poursuivis par court-circuit Nancy sont communs : choisis, portés et appliqués par l'ensemble des sociétaires, bénévoles ou non, et ce en privilégiant la finalité de l'intérêt collectif.

II. Principes de la SCIC

- La prise de parts sociales est volontaire et ouverte à toutes et à tous.
- Le bénévolat des sociétaires est fondé sur la base du volontariat et ne présente aucune obligation. Il est ouvert à toutes les personnes souhaitant mettre leurs compétences au service de la coopérative et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination fondée sur le sexe l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.
- La SCIC court-circuit Voltaire est une organisation démocratique dirigées par ses membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les sociétaires ont des droits de vote égaux en vertu de la règle : une personne, une voix.
- Les sociétaires sont néanmoins regroupé.es dans différents collèges de votes. Les collèges permettent de pondérer le résultat de chaque vote en fonction de l'effectif ou de l'engagement des coopérateur.ices. Tou.tes les sociétaires peuvent faire du bénévolat pour la coopérative quel que soit leur collège de vote. Les associé.es les plus actif.ves peuvent demander le transfert dans le collège des bénévoles, collège dont les votes représentent 20% des voix lors des Assemblées Générales.
- L'ensemble des sociétaires de la coopérative bénéficient de 5% de réduction sur l'ensemble de la structure. Les bénévoles bénéficient de 30% de réduction sur un passage en caisse après 8h de bénévolat pour la SCIC (quelle que soit la tâche accomplie, sur place ou non)

La coopérative remplit cette mission d'intérêt général de façon transparente à l'égard de ses sociétaires, de ses bénéficiaires, de ses financeurs, de ses salariés, de ses partenaires et de ses bénévoles.

III. Rôles et place des bénévoles au sein de court-circuit Nancy

Le rôle des bénévoles vise principalement à apporter leurs qualités, expériences et savoir-faire personnel dans le développement et la pérennisation des activités de court-circuit Nancy. Ils contribuent au bon fonctionnement de la SCIC dont l'activité comprend la gestion d'une épicerie vrac, d'un espace café/bar et offre un espace culturel varié (exposition, concerts, ateliers, rencontres, ludothèque, bibliothèque...) à travers les missions suivantes :

- Accueil, vente et conseil auprès de la clientèle ;
- Entretien et nettoyage des locaux ;

- Réception, stockage, contrôle de l'étiquetage, des DLC et DLUO, de l'hygiène, de la fraîcheur et de la sécurité des produits proposés à la vente et mise en rayon des marchandises selon les protocoles de la SCIC ;
- Contribution à la mise en place de l'animation commerciale, événementielle, artistique, pédagogique ou de n'importe quels autres ateliers proposés ;
- Contribution à la communication générale de la coopérative : réseaux sociaux, site web, flyers ou toute autre forme de communication ;
- Recherche de nouveaux partenaires commerciaux selon les besoins identifiés et dans le respect de la charte de court-circuit Nancy ;
- Implication ou initiation de nouveaux projets contribuant à faire vivre la SCIC
- Contribution à l'organisation et/ou à la gestion permettant un fonctionnement efficient de la SCIC
- Chaque bénévole pourra participer au « café des bénévoles » organisé au moins une fois tous les deux mois : cette rencontre permettra l'accueil des nouveaux bénévoles, sera un moment d'échange propice permettant à chacun de s'exprimer sur les modifications à apporter, les améliorations possibles et l'organisation du bénévolat. Ce café sera un temps de rencontre et de partage dans le cadre de la gouvernance participative.
- Dans le cadre des échanges réciproques de connaissances chaque bénévole pourra choisir de transmettre et de demander des informations ou des formations dans l'ensemble des postes qu'elles occupent au sein de la SCIC
- Chaque poste au sein de la SCIC demande des aptitudes et des compétences variées, les connaissances de chaque bénévole sont précieuses dans tous les domaines : administration, entretien, service, communication, gestion...

IV. Les droits des bénévoles

La SCIC SAS court-circuit Voltaire s'engage à l'égard de ses bénévoles :

En matière d'informations

- À les informer sur les finalités du projet de court-circuit Nancy, son contenu, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités
- À faciliter les rencontres souhaitables avec les responsables, les autres bénévoles, les salarié.es permanent.es et les sociétaires

En matière d'accueil et d'intégration

- À les accueillir et à les considérer comme des partenaires à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable
- À leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité

- À définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole
- À situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et la SCIC court-circuit Voltaire dans « une convention d'engagement » présente en fin de charte

En matière de gestion et développement de compétences

- À assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés en fonction des missions de la SCIC et de ses ressources : formation formelle, tutorat, compagnonnage, constitution d'équipes...
- À organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées
- Si souhaité, à les aider dans des démarches de Validation des acquis de l'expérience (VAE)

En matière de couverture assurantielle

- À leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées

La SCIC court-circuit Voltaire conserve le droit d'aménager l'activité et la mission d'un.e bénévole en concertation avec celui/celle-ci. Néanmoins, chaque bénévole est libre de stopper son activité au sein de la SCIC quand il ou elle le souhaite sans que cela lui soit reproché : les plages horaires d'activité sont décidées à titre informatif mais le respect de ces horaires, bien que souhaitable, n'a aucun caractère obligatoire.

V. Engagement et obligations des bénévoles

L'activité bénévole est librement choisie. Il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre la SCIC Court-circuit Voltaire et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

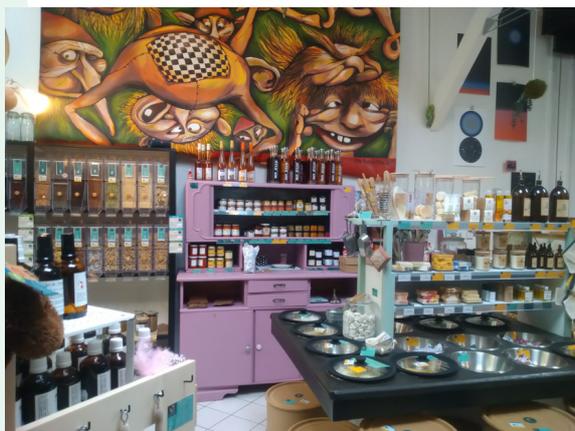
Ainsi, le bénévole s'engage à :

- Adhérer à la finalité et à l'éthique de court-circuit Nancy : engagement écologique, réduction des déchets, convivialité, bienveillance, hygiène, respect et humanité, transparence et éducation.
- Se conformer à ses objectifs
- Respecter son organisation, son fonctionnement et sa charte.
- Assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein « d'une convention d'engagement ».

- Exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun
- Considérer que le/la bénéficiaire est au centre de toute l'activité de Court-circuit Nancy, donc à être à son service, avec tous les égards possibles.
- Collaborer avec les autres acteur.rices de la SCIC court-circuit Voltaire : dirigeant.es, salarié.es, producteurs, fournisseurs, intervenant .es extérieurs et autres bénévoles.
- Suivre éventuellement les actions de formation proposées
- Signer la présente charte ainsi que la convention d'engagement réciproque ci-après

Les bénévoles sont libres d'interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à prévenir le ou la responsable dans un délai raisonnable.

Fait à
Le



Court-circuit Nancy
47 rue Voltaire
54 520 Laxou

03-83-19-71-03
local@courtcircuitnancy.fr

www.courtcircuitnancy.fr



Convention d'engagement réciproque entre la SCIC SAS court-circuit Voltaire et un.e bénévole

Représentée par la présidente de la SCIC court-circuit Voltaire, Aubert Cynthia, ou par délégation par son Directeur Général Mr Marq Adrien-Pierre. Cette convention s'inscrit dans la charte du bénévolat affichée par la SCIC au sein de court-circuit Nancy.

Elle est remise à

La SCIC SAS court-circuit Voltaire, inscrite au RCS de Nancy sous le numéro 891 660 672 00017 et dont le siège social est situé au 47 rue Voltaire 54 520 Laxou, s'organise à l'égard de

À :

- Lui confier les responsabilités, missions et activités dans le(s) domaine(s) qu'elle a choisi(s) :
.....
- Respecter les horaires et disponibilités convenus selon un planning affiché au sein de court-circuit (ou apparaissant dans la "To Do" partagée entre bénévoles et salarié.es
- Écouter ses suggestions
- Assurer un programme, préalable et continu, d'information, d'intégration et de formation
- Faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences,
- Rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de la coopérative
- Couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subits dans le cadre de ses activités,
- Si souhaité, à l'aider à faire reconnaître ses compétences acquises dans le cadre des procédures de VAE.
- Appliquer les réductions prévues dans la charte sur simple demande des bénévoles

La SCIC court-circuit Voltaire pourra à tout moment décider de l'aménagement ou de la fin de cet engagement mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

.....s'engage, à l'égard de court-circuit Nancy à :

- Coopérer avec les différent.es partenaires
- Respecter ses valeurs, son éthique, son fonctionnement, sa charte et son règlement intérieur
- Respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur
- S'impliquer dans les missions et activités qu'il s'est donné d'engager ou qui lui sont confiées par la SCIC court-circuit Voltaire
- Respecter les horaires et disponibilités convenues, en cas d'impossibilité à prévenir le responsable désigné
- Respecter le fonctionnement intérieur de court-circuit Nancy, le bénévolat ne donnant pas plus de droits que les autres parties prenantes (notamment usagers, dirigeant.es, salarié.es, autres bénévoles, intervenant.es extérieurs)
- Faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation
- Participer aux réunions d'information et aux actions de formations proposées.

..... pourra à tout moment arrêter sa collaboration, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

Fait à
Le
SCIC SAS court-circuit Voltaire représenté par :

Fait à
Le
Le/La bénévole :